

PROCES-VERBAL N°4 du CONSEIL D'UFR

du 17 décembre 2015

Présents : Frédéric CHAUVAUD ; Jean-Claude CROIZET ; Gilles DUBUS ; Vanessa ERNST-MAILLET ; Camille HOCHEDÉZ ; Virginie LAVAL ; Wenceslas LIZE ; Catherine POILBLANC ; Pauline QUEMART ; Thierry SAUZEAU ; Ghislaine STODER ; Kevin VANNUFFEL.

Absents ayant donné procuration : Benoît AUBIGNY à Pauline QUEMART ; Catherine ESNARD à Pauline QUEMART ; Patrick GONIN à Thierry SAUZEAU ; Maurad HAMADI à Gilles DUBUS ; Ludovic LE BIGOT à Virginie LAVAL ; Jean-Marie LECOINTRE à Jean-Claude CROIZET ; Véronique MEYER à Thierry SAUZEAU ; Anne PIRIOU à Jean-Claude CROIZET ; Chantal VALLET à Vanessa ERNST-MAILLET ; Fabrice VIGIER à Virginie LAVAL.

Membres Invités présents : Régis BARRAUD ; Cédric BOUQUET ; David CLARYS ; Philippe GROSOS ; Eric MARCEAU ; Naïk MIRET ; Eric PALAZZO ; Emmanuelle VAREILLE.

Invités exceptionnels nouveaux élus étudiants présents : Paul BONNET ; Antoine BROC ; Laetitia CAILLAREC ; Carla CHABRAT ; Mélanie DESIRE ; Marion DUQUET ; Laura HENAULT ; Corentin KNOLL ; Aurélien LANAVE ; Noémie MOCQUANT ; Lisa TOLOCHARD ; Gabriel TRICOCHÉ.

Excusés : Benoît AUBIGNY ; Marlène BELLÉ représentant Thierry FAVIER ; François DUBASQUE ; Catherine ESNARD ; Patrick GONIN ; Maurad HAMADI ; Serge HELIAS ; Ludovic LE BIGOT ; Jean-Marie LECOINTRE ; Danièle LOC'H ; Véronique MEYER ; Anne PIRIOU ; Chantal VALLET ; Fabrice VIGIER ; Christophe VUILLEMIN.

Approbation du Procès-verbal du 10 septembre 2015 :

Adopté à l'unanimité

Approbation du Procès-verbal du 1er octobre 2015 :

Adopté à l'unanimité

1. Informations

Accueil des nouveaux représentants étudiants élus le 1^{er} décembre et dont le mandat débute en février 2016. Tour de table de présentation et mot des étudiants.

Travaux de l'Hôtel Berthelot terminés. Le CRIHAM a déménagé. Les travaux du 36 vont prendre fin prochainement pour accueillir les collègues sociologues.

Reste 60 000 € non dépensés sur l'UFR, essentiellement sur les laboratoires.

Suggestion : ne pas prendre en compte les demandes de crédits UFR si le demandeur dispose de crédits suffisants sur son budget propre pour réaliser ses projets.

2. PAI

Il s'agit de demandes de crédits d'investissement auprès de l'université. Sont privilégiés les investissements portant sur des innovations pédagogiques ou sur le remplacement des matériels existants par des matériels plus efficaces.

L'équipement du nouveau bâtiment *Musique et Danse* est une priorité car à l'heure actuelle aucune enveloppe n'est réservée par l'Université à ce sujet.

Le deuxième projet déposé est un projet déjà déposé l'an passé : les boîtiers de réponses électroniques en amphithéâtre.

Enfin, un troisième projet sera proposé : le remplacement des plus anciens vidéoprojecteurs de l'UFR

Cette année les gros projets d'investissement menés ont été la classe mobile (accepté au PAI), l'affichage dynamique (crédits UFR) et les bornes Wi-Fi (budget UFR).

Par ailleurs, il est porté à la connaissance des membres du conseil que la salle Crozet au 24 rue de la Chaîne est utilisable par l'ensemble de l'UFR pour des colloques réunissant jusqu'à 50 personnes. Cette salle est équipée d'un pupitre et d'un bon vidéoprojecteur.

3. Autoévaluation des laboratoires

Auto-évaluation = phase préparatoire à la « Future organisation et stratégie scientifique » pour le contrat 2018-2023

Démarche de l'UFR :

- Mise en commun des grilles d'autoévaluation
→ Retour DRED (= Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales) le 20 décembre
- Ajout d'une Annexe : inscription de l'activité du laboratoire dans les programmes transversaux/structurant existants (MSHS, CPER = Contrat de Plan Etat Région)
- En janvier 2016 :

Réflexion des membres du Conseil Scientifique sur un document de synthèse transmis à la DRED : spécificité des recherches dans notre secteur et des axes transversaux.

TPR = Travaux Partagés de Recherche → sont intégrés à l'autoévaluation des laboratoires.

4. Silence Vaut Accord

La loi « silence vaut accord », actée pour l'année universitaire 2015-2016, concerne les formations **non sélectives** (c'est-à-dire toutes nos formations en SHA), hors candidatures Campus France (calendrier et procédure spécifiques imposés)

Un calendrier des opérations, par formation, est acté par le **CA de l'UP**. Cela formalise la mise en œuvre des mesures de communication nécessaires pour que les usagers soient informés des modalités de traitement des dossiers.

Selon cette loi, toute demande de candidature doit recevoir une réponse dans un délai de deux mois ; dans le cas contraire, silence vaut accord. La date de fin de réception des dossiers est, par interprétation, retenue, pour la préparation de rentrée 2016, comme date du départ du délai de deux mois dans lequel une réponse à la demande doit être donnée. Dans ces deux mois, il faut inclure :

- Un délai pour demander aux candidats avec dossiers incomplet les pièces manquantes (15 Jours de retour mini)
- Les « réunions » permettant de statuer sur les demandes. Les dites formations étant non sélectives, il ne s'agit officiellement ni de jury, ni de commission. Les formations étant non

sélectives, la réponse ne doit pas comporter de référence à une capacité d'accueil ou à une sélection quelconque.

Objectif de parvenir en 2016-2017 à un calendrier harmonisé au niveau de la composante.

5. Autoévaluation

Le 10 décembre a eu lieu une commission d'autoévaluation. Tout le monde n'a pu être présent. La 1^{ère} phase s'arrête le 18/12/2015 à 12h00.

Les remarques faites pourront être intégrées jusqu'à la 1^{ère} semaine de janvier sous réserve de cliquer sur « non le questionnaire n'est pas achevé ».

Il ressort déjà des premières relectures des autoévaluations par la direction :

- Il faut veiller à donner sa place à l'étudiant pour participer au dispositif d'autoévaluation, notamment par le biais des conseils de perfectionnement.
 - Il est primordial de montrer l'ancrage des formations à la recherche.
 - Il faut donner plus de lisibilité sur les structures de formation en licence. De nombreux parcours ne débutent qu'en L2. La progressivité en licence n'est pas totalement intégrée par les équipes pédagogiques. Renforcer la deuxième discipline pour une licence pluridisciplinaire ? Intégrer les langues dans les formations et non pas seulement comme une épreuve additionnelle et subalterne.
- Il faut favoriser le dialogue entre disciplines.

Etudiants : les langues ne sont pas assez diversifiées en licence. Les niveaux de langue sont très disparates entre les personnes et la répartition est faite par promotion au lieu d'être faite par niveau des étudiants concernés. Cela se fait pourtant dans d'autres universités.

Eric Palazzo : attention à rendre des dossiers solides sur les formations à faibles effectifs qui pourraient être fragilisées par les processus en cours (COMUE...).

Régis Barraud : y aura-t-il un cadrage plus officiel donné prochainement ?

Henri ECKERT : rappelle le côté trop lourd du questionnaire proposé. La réponse à certaines questions serait déjà connue au niveau de la Présidence de l'Université. Besoin de plus d'explications sur l'utilité et l'utilisation d'une base de données. Attention aux logiques très arithmétiques (notamment basées sur le nombre d'étudiants). Parler des questions de pertes d'étudiants notamment en licence et de réussite aux examens.

Emmanuel VAREILLE : le département documentation a trouvé un intérêt au processus.

Philippe GROSOS : il n'y a pas de bonne période pour ce genre de travaux. Le département de philosophie a du mal à trouver des points à améliorer. Il est très réservé sur le transdisciplinaire en licence. Par contre il reste tout à fait ouvert aux passerelles en licence. Problème de trop faibles informations sur les orientations de la COMUE.

Attention à ne pas remonter des points communs UFR SHA qui concerneraient trop peu de formations.

La présentation du power point ne remonte pas à l'université. Ce n'est qu'une synthèse des travaux menés en commission de la pédagogie.

Etudiants : prendre en compte l'évaluation des formations par les étudiants pour les

dossiers d'autoévaluation. Les enquêtes sont annuelles et les résultats sont remontés aux responsables de formations.

6. Profil des postes enseignants-chercheurs

Aucun poste en redéploiement en SHA cette année.

Travail sur profil de poste pour diffusion sur l'application GALAXIE (ministère) avant la publication.

MCF = 4

- Histoire 22 (ex Michoneau) : *histoire du XIX-XX-XXI* **CRIHAM**
- Histoire 21 (ex Bozoky) : *histoire du Moyen-Age XI et XIII* **CESCM**
- Psychologie 16 (ex Grihom) : *psychopathologie clinique/psychanalyse* **CAPS**
- Psychologie 16 (ex Thibierge) : *psychologie clinique et psychopathologie* **CERCA**

PR = 3

- Histoire de l'Art et Archéologie 21 (ex Ballet) : *Histoire de l'art et archéologie de l'antiquité* **HERMA**
- Psychologie 16 (ex Bernicot) : *Psychologie du développement* **CERCA**
- Géographie 23 (ex Périgord) : *Géographie* **MIGRINTER**

7. Subventions aux associations étudiantes

Proposition de donner 6 350 € sur les 10 000 € de budget total. L'objectif est de garder 3650 € en réserve pour des associations qui n'auraient pas encore déposé leurs projets (Annexe 1).

5 niveaux de subventions proposés : 500, 700, 750, 850, 1000.

Question étudiant : quelle est la procédure pour distribuer le reste des crédits ?

Réponse Jean-Claude Croizet : Seront privilégiés les projets des associations qui témoignent d'une dynamique réelle et d'une implication dans la vie de l'ensemble de l'UFR et pas seulement des départements.

Subventions étudiantes adoptées à l'unanimité.

8. Propositions de la commission culture

Tableau Annexe 2.

Propositions de la commission culture adoptées à l'unanimité.

9. Sorties d'inventaire/évacuation de biens immobiliers

Mise à la destruction de matériels du bâtiment A4 et du bâtiment Malraux.

Adoptée à l'unanimité.

Le vote de nouvelles mises à la destruction de matériels aura lieu lors des prochains conseils.

10. Questions diverses

- Mise en place de la GBCP (= Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Notre composante sera concernée dès septembre 2016 → inquiétudes de notre personnel (5 personnes concernés en SHA) → reconversion certainement nécessaire pour les agents. Dès le 4 janvier 2016, les factures seront gérées par le service facturier.
 - Modification composition du conseil de perfectionnement (= émanation du conseil de département pour les licences et des équipes pédagogiques pour les masters).
 - Le responsable de la mention
 - Au minimum deux collègues enseignants
 - Au minimum deux représentants étudiants
 - Au minimum un collègue BIATSS
 - Au minimum un membre extérieur
 - Au minimum un représentant de la **direction** des laboratoires pour les masters et les licences
- Adopté à l'unanimité.
- Procédure déclaration des fiches de service. Réfléchir sur l'amélioration de la procédure.
 - Chargés de mission : idée de faire venir un regard neuf sur nos formations, notre recherche, et l'articulation entre les deux.

⇒ **Prochain conseil le 4 février 2016.**

Le secrétaire de séance


Eric MARCEAU

Le Directeur


Jean-Claude CROIZET